

Nouvelle taxe pour les anciens terrains agricoles

La taxe sur les plus-values foncières obtient le feu vert d'une commission du Grand Conseil. Les grands projets de logements sont concernés.

L'Etat va introduire une taxe sur les plus-values foncières. Celle-ci va toucher la vente de terrains agricoles devenus constructibles. La Commission d'aménagement du Grand Conseil vient de donner son feu vert à ce projet de loi qui doit encore être avalisé par le Grand Conseil.

Voilà qui devrait tempérer les profits mirifiques que certains propriétaires s'approprient à réaliser là où l'Etat va lancer de grands projets de logements, comme les Vergers à Meyrin.

Il faut en effet savoir que les terrains agricoles s'échangent à près de 5 francs le mètre carré. Or, il y a une année, le conseiller d'Etat Mark Muller a fixé à environ 450 francs le prix de ces terrains nouvellement déclassés. Près de 100 fois plus. Pour les propriétaires, c'est Byzance. Mais pour faire passer la pilule, le magistrat libéral a parallèlement proposé de taxer ces plus-values.

En commission, une majorité composée de l'Entente et des Verts a accepté la mesure, non sans l'atténuer. Mark Muller proposait un taux de 20%. La commission a opté pour 15%. Elle a aussi refusé de prévoir un effet rétroactif à cette taxation. Les ventes antérieures à l'entrée en vigueur de la loi ne seront pas taxées. En outre, toute une série de frais pourront être décomptés avant la taxation.

A l'arrivée, le projet de Mark

Le député



Mark Muller. Conseiller d'Etat. (L. GUIRAUD)

Muller est sensiblement adouci. La faute au lobby agricole? Même pas. Les paysans ne sont d'ailleurs pas opposés à cette taxe. D'une part parce qu'ils toucheront une partie de son produit sous forme d'aide à la promotion de l'agriculture, d'autre part parce qu'ils ne sont le plus souvent pas propriétaires de ces terres. Les réticences sont surtout venues des rangs de la droite, pour des questions de principe.

Ce projet de loi devrait au moins permettre de faire avancer certains dossiers. A Meyrin, le projet des Vergers, qui prévoit plus de 1000 logements, butait sur cette question de prix des terrains. Les conditions légales étant éclaircies, on peut espérer qu'elles encourageront les propriétaires à vendre.

Christian Bernet

Le coup du tuyau

Toucher à la propriété privée est un crime de lèse-majesté. Un exemple? Durant quatre ans, l'Etat a négocié avec un agriculteur de Satigny pour faire passer un tuyau sous son champ. Ce conduit doit amener les eaux usées du Pays de Gex à la future station d'épuration du Bois-de-Bay. L'intérêt public est évident, mais l'agriculteur ne veut rien entendre. L'Etat a alors demandé de lever les servitudes, ce qui

revient à une expropriation matérielle. Saisie, la Commission de l'aménagement du Grand Conseil a consacré quatre séances à ce cas et s'est même rendue sur place. Elle a finalement donné son aval, malgré l'abstention d'élus de droite. Le tuyau passera donc. Et le paysan touchera des indemnités pour perte de cultures durant trois ans, même si les travaux ne dureront qu'une année. (cb)